



Problème avec locataire dégradant mon bien

Par **lamouette62_old**, le **28/08/2007** à **16:39**

Bonjour, je rencontre actuellement un problème majeur. Je n'ai qu'un bien mis en location et que je rembourse toujours.

Lors de l'état des lieux par l'agence, les lieux étaient nickels (carrelages anciens, parquet, insert, bois anciens, lambris...)

Le locataire paye son loyer mais la maison risque de devenir insalubre sous peu - l'eau a été coupée - l'individu est "alcoolisé" tous les jours et reçoit des perturbateurs - les toilettes sont bouchés et l'eau déborde dans la véranda - 2 carreaux sont cassés depuis 1 an - l'escalier en marbre a été cassé et non réparé.

Les voisins se plaignent et malgré les rappels des droits et obligations du locataire, il ne me répond pas : pas de reçu d'assurance, pas de contrat d'entretien chaudière, pas de ramonage (cheminée avec insert) -

Les courriers restent sans réponse.

Je souhaite mettre fin au bail (qui se termine normalement fin juin 2009).

Les travaux vont être conséquents. que puis-je faire ??

Merci de votre réponse

Par **ly31**, le **31/08/2007** à **09:46**

Bonjour,

Je pense qu'il vous sera très difficile de faire partir votre locataire avant la fin du bail !

Je vous conseille de prendre contact avec les associations de locataire ci dessous :

CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)

<http://mapage.noos.fr/cidel/>

9, rue Sévero 75014 PARIS

01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70

ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)

11, rue Bellefond 75009 PARIS

01.48.78.54.11

Cependant vous pouvez toujours faire appelle à un huissier

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par lamouette62_old, le 31/08/2007 à 17:58

merci de votre réponse. Pensez-vous vraiment qu'un huissier pourra faire quelque chose ? j'ai contacté mon agence, mais sous prétexte que j'ai l'assurance dégradation du locataire, elle ne bouge pas.

J'ai contacté l'employeur du locataire pour voir si cela peut faire quelque chose.

Nous verrons - je tiendrai tt le monde informé au cas où d'autres cas similaires se présenteraient.

merci